

## **Compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2017 valant procès-verbal**

**Présents :** Michel BRUNET, Yves BERNARD, Agnès BONNAND, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Séverine AUBRY-CAPOULADE, Marie Claire DOUAY, Eric DARBON, Sébastien MANSION BERJON, Christine FAVIER, Noël MALLINJOURD,

**Excusé :** Jean Yves BOUILLOUX (pouvoir donné à Michel BRUNET), Christelle BERTOLLOTTI (pouvoir donné à Yves BERNARD)

**Absente :** Corinne LE DAULT GERAT, Gilles PEISSON

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Sébastien MANSION BERJON comme secrétaire de séance.

### **2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 16 Décembre 2016.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du 16 décembre 2016.

### **Décisions prises par le Maire :**

Information sur les décisions prises dans le cadre des DIA.

### **Délibérations :**

### **3. Demande de subvention pour l'extension du réseau d'assainissement auprès du conseil départemental et de l'Agence de l'eau**

Monsieur le Maire rappelle que le zonage d'assainissement prévoit l'extension du réseau d'assainissement collectif aux quartiers situés route du stade et route de Servignat. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides du conseil départemental de l'Ain et de l'agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'eau ! » (2013-2018). Ces travaux sont à programmer en fonction des besoins.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces opérations et autorise M. le Maire à déposer des dossiers de subvention pour ces travaux auprès du conseil départemental et de l'agence de l'eau.

### **4. Création de 3 postes de placiers vacataires**

M. le Maire rappelle que la commune a recours à 3 vacataires pour exercer les missions de placiers du marché. Il convient de renouveler ces postes de vacataires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à créer des postes de vacataires pour exercer les missions de placier du marché.

## **5. Demande d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition du bâtiment parcelle C 303**

Monsieur le Maire présente le courrier de Maître FORAY qui a rencontré les héritiers du bâtiment de la parcelle C 303 dans la grande rue. Il semblerait qu'une partie des héritiers soient prêts à céder le bâtiment. Il rappelle que la liste complète des héritiers n'est toujours pas établie ce qui rend difficile tous recours à leur rencontre pour procéder aux travaux de sécurisation. L'EPF de l'Ain pourrait intervenir pour acquérir ce bien pour la commune avec un portage sur 4 ans, et réaliser les travaux de démolition.

D'autre part, il rappelle que la commune est toujours en attente du règlement des frais liés au premier arrêté de péril, par les héritiers et doit relancer la trésorerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'EPF de l'Ain pour porter l'acquisition de ce bien.

## **6. Subvention jeunes agriculteurs**

Le Maire propose de repousser ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance étant donné que l'association n'a pas encore fourni son budget prévisionnel.

## **7. Conclusion d'un bail emphytéotique pour la Ferme des Rivons**

Monsieur le Maire rappelle que M. MORALES était venu présenter son projet de ferme expérimentale de permaculture à la ferme des Rivons. Il explique que suite à diverses négociations avec les exploitants actuels de deux parcelles que la commune loue par un bail rural à la ferme des RIVONS, il n'a pu être trouvé d'accord. Ainsi, le point de l'ordre du jour concernant la résiliation du bail rural est modifié. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette modification.

Cependant, M. MORALES reste intéressé pour reprendre la ferme des RIVONS afin de rénover les bâtiments et exploiter le reste des parcelles pour son activité. Ainsi, il est proposé au conseil de conclure un bail emphytéotique de 90 ans avec une promesse de vente à 20 ans, pour les parcelles C 521, C 527, C 227 et C 228. Le loyer serait de 325 €/an. Les termes du bail prévoient que M. MORALES réalise les travaux de réhabilitation des bâtiments et en assure l'entretien pendant toute la durée du bail. Mme AUBRY CAPOULADE s'interroge sur les possibilités du preneur de ne pas réaliser les travaux malgré les prescriptions du contrat. M. le Maire indique que le bail prévoit une clause de résiliation en cas de non réalisation des obligations par le preneur et qu'il sera rajouté que ces travaux doivent être achevés dans les 2 années suivant la signature du contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes du bail emphytéotique et autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique.

## **8. Installation de l'amicale des donneurs de sang sur le marché**

Monsieur le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte.

L'amicale souhaite s'installer sur le marché du dimanche 5 février pour y vendre des gaufres et des crêpes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'installation de l'amicale des donneurs de sang sur le marché le dimanche 5 février.

## **9. Installation du Tennis Club de Haute Bresse sur le marché**

Monsieur le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte.

Le Tennis Club de Haute Bresse souhaite s'installer sur le marché du dimanche 5 février pour y vendre des plats à emporter.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'installation du tennis club de Haute Bresse sur le marché le dimanche 5 février.

## **Informations diverses**

- Présentation du feu d'artifice pour la fête patronale. Le conseil municipal retient l'offre de feux d'artifices UNIC
- M. le Maire rappelle qu'un projet de bail a été établi pour la location du rez de chaussé de l'ancien Hôtel de l'Ain pour la création d'un café/bar « au petit D.E.J ».
- M. le Maire informe le conseil municipal des échanges avec le restaurant au relais des Carrons.

Séance levée à 22H45